

JEAN LAVERSANNE

PRÉSIDENT DE L'ADGCF

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE - 27 HAUTE NORMANDIE



La construction de l'intercommunalité aborde une période charnière

Quel bilan tirez-vous des actions menées par l'ADGCF au cours de l'exercice écoulé ?

Jean Laversanne : Notre association a poursuivi son développement au niveau régional et mobilisé ses membres en mettant en place et en animant une douzaine de rencontres régionales ou nationales sur divers sujets prégnants comme la mutualisation des services, l'énergie, l'événementiel, le culturel ou encore la performance. Les débats fructueux qui en ont découlé seront mis en perspective lors *de notre assemblée générale en octobre prochain. Ces animations en région renforcent l'aspect fédérateur de l'ADGCF. Plus que jamais, notre réseau montre son dynamisme et constitue un espace de réflexion, d'échanges d'information et d'expérience.*

Nous avons également mené deux grandes enquêtes nationales. La première à destination des directeurs des communautés de communes de moins de 10 000 habitants. Il s'agissait de mieux connaître leurs aspirations, leurs attentes. La seconde, conduite en partenariat avec l'Assemblée des élus (ADCF) et le cabinet de consultant ACTER, a concerné les directeurs des communautés de plus de 40 000 habitants. L'objectif de cette enquête était, en terme prospectif, de connaître la perception des directeurs généraux sur l'évolution des agglomérations à l'horizon 2015, en particulier sur les questions liées au management, à la gouvernance, à la fiscalité, au périmètre, à l'évolution des compétences, à l'organisation des services à la population dans le cadre du partenariat communes-communautés. Les résultats de ces deux enquêtes sont à la disposition de nos adhérents sur le site internet. Un ouvrage reprenant l'ensemble des thématiques abordées par les directeurs généraux des agglomérations sera *édité à l'automne.*

Quels résultats majeurs ont marqué l'année ?

J. L. : Tout d'abord, l'adoption de la loi réformant la Fonction Publique Territoriale. Nous attendons beaucoup de la mise en pratique de cette réforme notamment dans sa dimension d'amélioration de la formation et *de la reconnaissance des acquis de l'expérience.*

Le maintien de plusieurs institutions (les centres de gestion départementaux, même s'ils coopèrent entre eux, le CNFPT et le conseil supérieur de la FPT) ne nous paraît pas aller dans le sens d'une gestion unifiée de notre fonction publique. Un seul organisme paritaire doté de moyens mutualisés apporterait de meilleures garanties d'une gestion dynamique et optimisée de la FPT.

Concernant la parité de statut et de traitement des agents qui travaillent dans les communes et de ceux qui travaillent dans les communautés, nous avons obtenu l'abaissement du seuil de fonctionnalité à partir de 10 000 habitants pour la création des emplois de DGS, de DGA et de DGST. Là encore, un pas significatif a été franchi. Il reste encore des disparités (NBI, distinction entre EPCI à fiscalité additionnelle et à TPU) pour lesquelles une mobilisation de tous est indispensable.

Les agents heureux font les collectivités gagnantes !



DVD du CNAS offert gracieusement sur demande :
- 01 30 48 30 61
- viram@cnas.fr

Une gamme complète et diversifiée de prestations

Les aides

- à la vie de famille : aide familiale, mariage, enfants, études, Ticket CESU...
- aux études : rentrée scolaire de 11 à 26 ans...
- aux vacances : séjours, stages, centres de loisirs...
- aux difficultés : handicap, décès, problèmes financiers, CNAS Écoute Sociale...
- à la carrière et la retraite : déménagement, médailles d'honneur, départ en retraite, hébergement, aide ménagère...
- Infos juridiques : conso, famille, fiscalité...

Les prêts bonifiés

- au logement : apport personnel, installation, améliorations...
- aux loisirs : véhicules, vacances...
- à la vie quotidienne : "dépannage", études, achats médicaux, installation de jeunes ménages...

Loisirs et culture

- Abonnements magazines à prix réduits, Chèque Lire / Disque / Culture, billetterie spectacles, Coupon Sport, Chèques-Vacances, tarifs préférentiels séjours et voyages...

Des économies au quotidien

- Chèques-réductions sur 50 grandes enseignes
- Remises sur l'achat de voitures

Contact : Jean Tancerel
Tél. : 01 30 48 09 09
E-mail : jtancerel@cnas.fr
www.cnas.fr

12.200 collectivités territoriales et établissements publics adhèrent au CNAS et plus de 400.000 agents bénéficiaires peuvent chaque jour vérifier les bienfaits de cette idée simple et de ce service très efficace.

L'Action Sociale : un atout managérial !

La loi 2009-2007 du 19 février 2007 instaure le Droit à l'Action Sociale pour tous les agents territoriaux. En qualité de partenaire et d'observateur privilégié depuis plus de 40 ans de la Fonction Publique Territoriale, le CNAS se met résolument à la disposition des Elus locaux pour les accompagner dans la mise en œuvre de cette obligation et les aider à l'appréhender comme un atout face aux défis managériaux (Acte II de la décentralisation et transferts des personnels de l'Etat, difficultés de recrutement liées à la pyramide des âges...).



Améliorer le bien-être des agents au quotidien

Qu'il s'agisse de vie professionnelle ou de vie privée, de moments heureux ou douloureux, les solutions proposées par le CNAS sont d'autant plus pertinentes que la proximité est l'une de ses valeurs clés.

Grâce à une cotisation employeur modérée, 0,74 % de la masse salariale, le CNAS offre une gamme diversifiée de prestations et une solidarité personnalisée pour aider les agents dans le respect de l'équité.

Au service d'un humanisme militant

Sur la base d'un référentiel de missions et de valeurs prônant la Personne et sa place dans la société (fraternité, bien-être, solidarité dans les moments difficiles), le CNAS déploie tout un savoir-faire et faire-savoir. Ses outils ? Un réseau de 24.000 élus, une délégation dans 77 départements, 7 antennes régionales, un catalogue de prestations diversifiées, des sites internet et extranet...

L'adhésion au CNAS, tout le monde y gagne !

Une Fonction Publique Territoriale attractive : en contribuant au bien-être des personnels, le CNAS améliore l'identité et l'attractivité des collectivités locales et établissements publics, facilitant ainsi les démarches de recrutement et de fidélisation dans l'intérêt même de la qualité du service public local. De plus, en contribuant au développement local (redistribution de 90 % des cotisations), il s'inscrit pleinement dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, 4 collectivités ont adhéré chaque jour au CNAS*

Adhérer au CNAS, c'est ouvrir les portes à de très nombreux avantages concrets, mais c'est aussi accélérer en France le développement d'une véritable culture de l'action sociale. Plus il y aura de collectivités adhérentes (le projet global "Horizon 2011" du CNAS prévoit de servir un agent territorial sur deux), plus vite la loi du 19 février 2007 rentrera dans les faits.

* Sur les 6 premiers mois de l'année 2007, le CNAS a enregistré plus de 720 nouvelles adhésions représentant 22 800 agents



Quels sont les prochains enjeux ?

J. L. : Nos attentes sont nombreuses : y aura-t-il un acte 3 de la décentralisation ? A cet égard, nous souhaitons que l'intercommunalité puisse y être reconnue. Qu'en sera-t-il de l'évolution des relations entre communes et communauté en matière de périmètre, de fiscalité, de services communs mais aussi avec les autres collectivités, le Département, la Région ? Il est important que le paysage se stabilise et que le rôle et la mission de chaque collectivité soient mieux répartis tout en gardant de la souplesse pour que chaque territoire puisse agir au mieux de ses intérêts et des contraintes locales notamment en terme de gouvernance. Les particularités géographiques et sociologiques doivent être laissées à l'appréciation des élus locaux. Il s'agit là de questions prégnantes. Enfin, nous entendons travailler sur la mutualisation des services, sans dogmatisme, dans l'esprit du "sur mesure" en partenariat avec le syndicat national des directeurs généraux des collectivités. Il nous paraît essentiel que toutes ces problématiques liées à la performance soient concomitantes à une démarche de mutualisation. Le service public territorialisé doit être transparent, clair et simple d'accès pour les usagers. Bref, il est indispensable d'avoir un service de proximité efficace pour chaque citoyen dans sa commune de référence, tout en favorisant le regroupement, là où cela a du sens.

La France compte à ce jour 36 000 communes. Ne faudrait-il pas en réduire le nombre ?

J. L. : Pour les communes de quelques centaines d'habitants, qui sont partie intégrante d'un tissu urbain et où depuis longtemps il n'y a plus ni école ni commerce, un regroupement ne peut-il, à terme, être envisagé ? *On peut se poser la question.* En revanche, pour la commune qui est isolée, quelle que soit sa taille, il convient de la faire vivre – et l'intercommunalité, *par la solidarité et la subsidiarité qu'elle développe*, y contribue pleinement – afin que subsiste un maillage à travers tout le territoire. Il convient donc de regarder de près chaque territoire et de considérer qu'il y a des endroits où il s'avère pertinent de regrouper les communes, et d'autres endroits où cela ne l'est pas. Cette question doit faire l'objet d'une réelle réflexion des élus locaux, il faut s'interdire de plaquer des solutions toutes faites et apprécier à sa juste mesure la vitalité de chaque commune.

Les prochaines échéances électorales vont inéluctablement conduire au renouvellement de certains exécutifs locaux, et par voie de conséquences à des mobilités pour les DG. Qu'en sera-t-il pour l'intercommunalité ?

J. L. : L'intercommunalité n'échappera pas à ce mouvement. A cet égard, je ne peux que réitérer la volonté de notre association de soutenir moralement et juridiquement tous ses membres en difficulté. *Je souhaite que notre site internet serve de plates-formes pour accompagner la mobilité de nos collègues.* Nous serons particulièrement vigilants pour que soit respectée la procédure de fin de détachement. La loyauté des directrices et directeurs de communautés envers leur exécutif ne peut être sanctionnée par des pratiques indignes d'éviction et seule la séparation amiable nous semble être, pour le respect de nos fonctions respectives, le minimum à préserver.

L'intercommunalité aborde un moment charnière de sa construction politique, mais également administrative et financière. Notre expertise sera utile et parfois indispensable à cette construction qui devra, avec le souci de la performance, se placer au service de tous nos concitoyens. ■

Jean Laversanne
Président de l'ADGCF
Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure

Propos recueilli par Philippe Brousse, journaliste, rédacteur en chef d'ITHOS Magazine.